

Fêche-
l'Eglise

Fêche-Infos

Automne

2021

DANS CE NUMÉRO :

EDITO DU MAIRE

Edito du Maire	1
11 novembre 2020 Repas des aînés Location salle des fêtes	2
Vœux au personnel 8 mai 2021	3
Périscolaire Bibliothèque	4
Infos à conserver	5
Site internet	6
Fleurissement	7
Inondations juillet 2021 Travaux	8
Forêt Chasse	9
Etat civil 2020 Le conseil municipal en bref Agenda	10

Madame, Monsieur,

- Depuis mars 2020, la situation sanitaire fait partie quotidiennement de vos préoccupations et bien sûr celles de vos élus.

La vaste campagne de vaccination initiée par le gouvernement laisse entrevoir un réel espoir d'amélioration de la situation. Je suis intimement convaincu que cette vaccination demeure pour l'instant la seule solution pour enrayer cette pandémie et nous permettre de retrouver une vie « normale ». J'incite donc celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait à se faire vacciner rapidement.

- L'année qui vient de s'écouler aura vu l'achèvement des travaux de la liaison d'eau potable entre Delle et Beaucourt, qui dessert également Fêche-l'Eglise. Depuis le mois de juin, nous avons abandonné l'achat d'eau à Pays de Montbéliard Agglomération et nous sommes désormais alimentés depuis les puits de Faverois.

Dans la continuité de ces travaux d'adduction d'eau potable, le renouvellement des enrobés sur la RD463 a été réalisé par le Département et nous avons donc implanté des coussins lyonnais devant la mairie et à l'intersection de la Grande Rue et de la rue des Combes afin de sécuriser la traversée de Fêche-l'Eglise.

Nous avons également réalisé la rénovation du mur nord du cimetière.

- Cet été aura été marqué par d'importants orages qui ont engendré des inondations, en particulier rue des Combes et impasse de la Fontaine. Nous avons sollicité le Service Assainissement de la Communauté de communes et le Service des routes du Département afin de coordonner des actions pour éviter que ce type de situation ne se reproduise.
- Nous avons évité, cette année encore, la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre. Des contacts sont prévus dès ce début d'année scolaire avec l'Inspection d'Académie pour réfléchir aux différentes hypothèses envisagées pour la rentrée de septembre 2022.
- La réalisation des trottoirs sur la Grande Rue, depuis le parking du cimetière jusqu'à la sortie du village côté Grandvillars, commenceront dans les prochaines semaines.
- Comme nous l'espérons tous, si la situation sanitaire s'améliore, nous envisagerons très rapidement la réouverture de la salle des fêtes à la location et aux diverses manifestations des associations.

Nous devons néanmoins rester prudents et attentifs au respect des gestes barrières qui demeurent nécessaires.

Dans l'attente de ces jours meilleurs, je vous souhaite à toutes et tous un bel automne et une agréable fin d'année.

Bien cordialement,

Thierry MARCJAN, Maire de Fêche-l'Eglise

Mairie de Fêche-l'Eglise

16 Grande Rue
90100 Fêche-l'Eglise

Téléphone :
03 84 36 06 38

Télécopie :
03 84 19 49 41

Messagerie :
mairie.fêche@wanadoo.fr

Site internet :
mairiefêcheleglise.fr

Cérémonie du 11 Novembre 2020



Dans le cadre de la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les « Morts pour la France », la cérémonie s'est déroulée à Fêche-l'Eglise en ce matin brumeux du 11 novembre 2020. Compte-tenu du contexte sanitaire, cette cérémonie, non ouverte au public, s'est tenue dans un format restreint et en veillant à respecter les mesures de distanciation physique et de port du masque.

Après avoir déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts, Monsieur le Maire, Thierry MARCJAN, a donné lecture du message de Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, suivi de la liste Morts pour la France de cette année 2020.

La cérémonie a été clôturée par une minute de silence.

Repas des aînés Décembre 2020



Notre traditionnel repas des Aînés du mois de décembre 2020 n'a pas eu lieu, c'est avec regret que nous n'avons pas pu convier nos aînés, au vu de la crise sanitaire nous avons du annuler purement et simplement celui-ci.

En remplacement de ce moment de convivialité, nos aînés ont reçu de la municipalité un bon de 30 euros pour un repas à l'Auberge du Tournedos, soit à emporter, soit à prendre sur place.

Pour rappel le bon est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Location de la salle des fêtes

Compte tenu de la situation sanitaire, la salle des fêtes n'est plus proposée à la location jusqu'à nouvel ordre. Une décision sera prise dans les prochaines semaines.



Vœux du Maire aux employés municipaux Janvier 2021

Lors de sa présentation des vœux au mois de janvier, Thierry MARCJAN, après avoir chaleureusement remercié nos employés communaux, particulièrement sollicités pendant une année 2020 difficile, a remis à chacun d'entre eux un panier garni bien mérité.



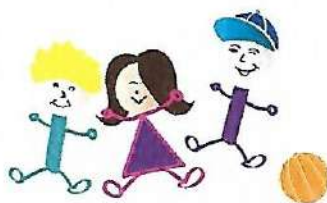
Un grand merci à Christine secrétaire de Mairie, Marie-Claude bénévole à la bibliothèque, Marie-Claude agent d'entretien, Jean-Claude et Luc agents des services techniques et Michèle ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Cérémonie du 8 Mai 2021



Dans le cadre de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, la cérémonie s'est déroulée à Fêche-l'Eglise ce samedi 8 Mai sous un beau ciel bleu. Compte tenu du contexte sanitaire, cette cérémonie s'est tenue en comité restreint sans public et sans notre harmonie Municipale en veillant à respecter les mesures de distanciation physique. Entouré de ses adjoints et conseillers, le Maire Thierry MARCJAN a lu le traditionnel discours au pied du monument aux morts orné pour l'occasion d'une belle gerbe aux couleurs bleu, blanc, rouge. Cette cérémonie a été clôturée par la Marseillaise.

Accueil de Loisirs Périscolaire du Sud Territoire



Notre directrice du Périscolaire pour l'année 2021/2022 est Laetitia Jeannoutot.

Tél : 06.21.71.38.59 et adresse mail : alpfeche@sfr.fr

Les horaires du périscolaire sont les suivants :

Matin :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 (6h45 sur demande) à 8h30 au préfabriqué de l'école

Midi :

11h30 à 13h30 à la salle des fêtes

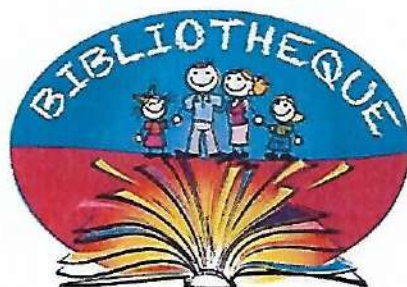
Après-midi :

Lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30 au préfabriqué de l'école

Vendredi de 16h30 à 17h45 (18h00 sur demande)

Pour le **mercredi** les horaires sont de 7h00 (6h45 sur demande) à 18h00 au centre de loisirs de Lebetain

Bibliothèque



La bibliothèque municipale située à la Maison des associations est ouverte au public, l'entrée de celle-ci est soumise au Pass sanitaire obligatoire.

Merci de jouer le jeu et de présenter votre Pass sanitaire valide à l'entrée.

Horaires : - mardi et jeudi 17h-18h
 - mercredi 14h-16h



Pour un village propre JE RAMASSE



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens ou tout autres animaux souiller les espaces publics (trottoirs, terre-pleins, promenades, pelouses, plates-bandes des espaces verts et tous autres lieux publics). Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique. Nous précisons aussi que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, de jour comme de nuit.

Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. **L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir excessif et gênant pour le voisinage.**



Tout chien errant sur la commune se verra conduire en fourrière.

BRUIT



Par **Arrêté Municipal du 2 juin 1998**, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

Ils sont formellement interdits les dimanches et jours fériés.

Quant au professionnel, il doit interrompre les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente (arrêté préfectoral du 15 avril 2015).

Brûlage interdit



Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, les épluchures.



Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

(Réf. : Arrêté préfectoral n°2012191-0002 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts et abrogeant toute décision antérieure y compris les dérogations préfectorales.)

Site internet Mairie



Bienvenue sur le site web de la Commune de FÊCHE-L'ÉGLISE :

Ce projet de site internet, en gestation depuis plusieurs années et repris dans le cadre de notre programme pour notre nouveau mandat, voit donc enfin le jour grâce au travail de Jean-François ROPITAL, nouveau conseiller municipal depuis mars 2020. Nous le remercions pour son investissement et pour le résultat obtenu.

Ce nouveau mode de communication, que nous mettons à disposition de toutes et tous, permettra de diffuser des informations de façon plus rapide que le bulletin municipal qui continuera néanmoins d'être distribué.

Nous pourrions par ce moyen vous rendre compte de l'action municipale et rester en lien permanent avec vous.

D'un clic, vous accéderez à toutes les informations pratiques relatives à la vie communale et intercommunale et obtiendrez une multitude de renseignements utiles dont l'agenda des événements que nous espérons pouvoir alimenter régulièrement.

Pour visiter le site internet de la Commune de Fêche-l'Eglise rien de plus facile 😊 il vous faut juste une connexion internet, voici le lien pour avoir accès au site :

<https://mairiefেকেleglise.fr/>

Si vous souhaitez suivre les actualités et alertes de la commune :

vous pouvez vous inscrire gratuitement sur Twitter en suivant la procédure figurant sur la page d'accueil du site.



Fleurissement Mai 2021



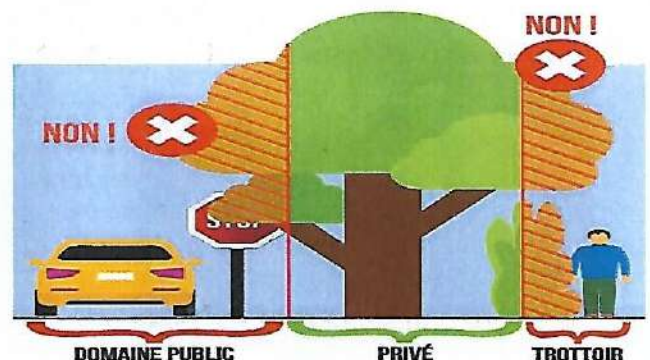
Cette année au mois de Mai, l'équipe municipale a planté quelque 700 plants de fleurs pour le plus grand plaisir des yeux. Cet été particulièrement pluvieux a permis un magnifique développement des fleurs que ce soit les jardinières ou les massifs, sans avoir eu recours à trop d'arrosage. Le changement climatique nous amène à changer notre façon de fleurir, c'est pourquoi cette année, devant les ateliers municipaux, ainsi que dans la rue des Combes, le choix a été de créer des massifs avec des cailloux et planter des espèces vivaces, des arbustes, qui fleuriront au printemps pour qu'à l'avenir nous n'ayons plus à trop arroser, surtout comme les années de sécheresse 2018, 2019, 2020 que nous avons pu vivre dans le passé. Nous continuerons sur cette voie de privilégier des plantes vivaces et aménager ou cela est possible des massifs rocailleux.

Nous tenons à remercier les personnes qui fleurissent leurs maisons, qui arrosent les bacs à fleurs de la commune posés devant chez elles et celles qui entretiennent les abords de leurs maisons en limite communale.

Nous rappelons que depuis le 1er janvier 2017 les collectivités ne peuvent plus utiliser de désherbant phytosanitaire, c'est pourquoi nous demandons à nos administrés de bien vouloir entretenir, dans la mesure du possible, les abords de leurs propriétés.

Important !

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Inondations Juillet 2021



Cet été, nous avons connu des périodes de fortes pluies, ce qui a engendré des inondations, notamment dans le secteur de la fontaine Mazarin et de la rue des Combes. Des contacts ont été pris et des investigations sont en cours pour trouver des solutions afin que de tels épisodes ne se reproduisent plus avec les mêmes conséquences.

Travaux



Installation des buts dans la cour de l'école, coût : 1 634,39 €



Réfection du mur du cimetière :
- coût avec participation de la CCST :
29 435,40 €



Installation de coussins
Lyonnais Grande Rue
devant la mairie et carrefour
rue des Combes :
coût 34 149,44 €
(Aides accordées :
- par l'Etat : 5 773,20 €
- par le Département :
9 622,00 € + 3 937,50 €)


**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Territoire de Belfort
Le Département**

Forêt



AFFOUAGE : Les personnes intéressées par un lot de bois peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 10 novembre 2021.

Cette année, comme l'an dernier, la commune ne proposera pas de bois de chauffage.



Pour rappel, la forêt n'est pas un dépôt pour les déchets verts, cette manière de faire n'est plus acceptable et sera dorénavant verbalisée. **Merci de respecter la nature et le bien être des promeneurs.**

Soucieuse de la tranquillité de ses administrés, la mairie, malgré des surveillances et interventions de la Police Municipale, a relevé à plusieurs reprises l'incivilité de quelques-uns, pour exemple : **bruits de tondeuse et autres engins thermiques utilisés en dehors des heures autorisées (voir page 5 « Informations à conserver »)**. **Idem dans nos forêts : immondices et divers détritrus déposés, quand ce ne sont pas des poubelles renversées. Encore ici et là des masques sont jetés à terre.**

Si vous constatez des anomalies ou des faits anormaux, soyez des administrés vigilants en avertissant la mairie ou la Police Municipale aux numéros suivants :

Police Municipale : 03.84.46.86.94

Mairie : 03.84.36.06.38

Tous ces actes gratuits sont une charge supplémentaire pour la commune, donc pour toutes et tous. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Chasse

Samedi et Dimanche
Interdite au Nord de la RD 463 le dimanche
après-midi.



Etat-Civil 2020

Décès

BAUD Juliette 11 juillet
BIETRY Claude 23 mai
CASTIGLIONI Charles 3 juin
CONTRERAS Pierre 27 novembre

COURTOT Pierre 19 janvier
GASPARI Tullio 7 octobre
MARIN Michel 3 octobre
RUBRECHT Colette 24 octobre

La loi RGPD ne permet plus de faire paraître les avis de naissances ou de mariages sans autorisation.

Le Conseil Municipal en bref

Toutes les délibérations sont affichées en mairie dans les 15 jours suivant le conseil et consultables ensuite sur simple demande

Les principales décisions :

Novembre 2020 :

- opposition au transfert de compétence en matière de PLU à la CCST
- Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires
- Assiette coupes de bois 2021
- Affouage sur pied 2020-21
- Taxe et règlement d'affouage 2020-2021
- Affouage façonné 2020-21
- Pas de bois de chauffage façonné en 2020-21
- Contrat appro. Bois d'œuvre hêtre 2020-21
- Assistance ONF abattage bois 2020-21
- Rythmes scolaires—organisation à la rentrée 2021
- Motion de soutien aux salariés de General Electric
- Repas des aînés remplacé par bon cadeau
- Engagement dép. investissement
- Installation de ruches
- Décision budgétaire Modificative N°3

Janvier 2021 :

- Mise à jour du tableau des emplois
- Adhésion au service de remplacement du CDG
- Autorisation à ester en justice
- Demande de subvention DETR
- Groupement de commandes reliure

Mars 2021 :

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020

- Produit des taxes locales 2021

- Travaux forestiers 2021

- Amendes de police - répartition 2021

- Convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la bibliothèque

- Groupement de commandes produits de marquage routier

- Participation centre de loisirs été 2021

- Marché primeurs

Avril 2021 :

- Budget primitif 2020

- Demande de subvention Département

- Demande de subvention CCST

- Enedis - convention de servitude

- Achat parcelles A677 et A679 imp. Fontaine

- Offre d'achat résineux scolytés

Juin 2021 :

- Révision des loyers communaux

- Subvention à une association non communale

- Renouvellement contrat agent entretien PEC

Septembre 2021 :

- Attribution travaux Trottoir Grande Rue côté Grandvillars

- Motion contre le projet de Contrat Etat-ONF 2021-2025

- Demande subvention CCST

- Remise d'ouvrage par le SMTC à la commune

- quai de bus accessible

- Contrat bûcheronnage 2021-22

agenda

Au moment où nous publions ce bulletin municipal, nous ne pouvons pas vous dire si la cérémonie du 11 novembre se tiendra en comité restreint, ni si le repas des Aînés ou la cérémonie des vœux auront lieu.

- Marché des Créateurs :
Les 20 et 21 novembre 2021

- Friture de la Société de chasse :
Le 12 février 2022

- Bourse aux jouets des P'tits Mômes :
Fin novembre, début décembre (date à confirmer)

FÊCHE-L'EGLISE